



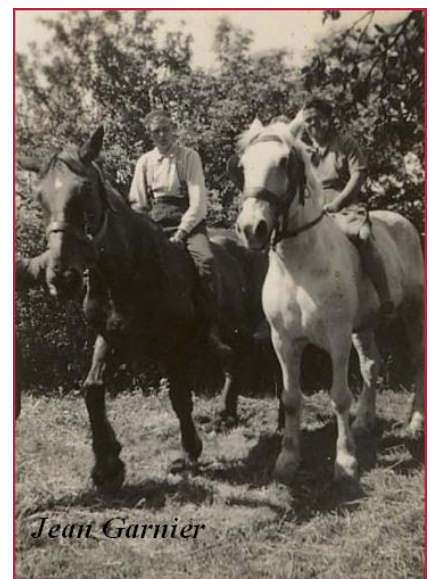
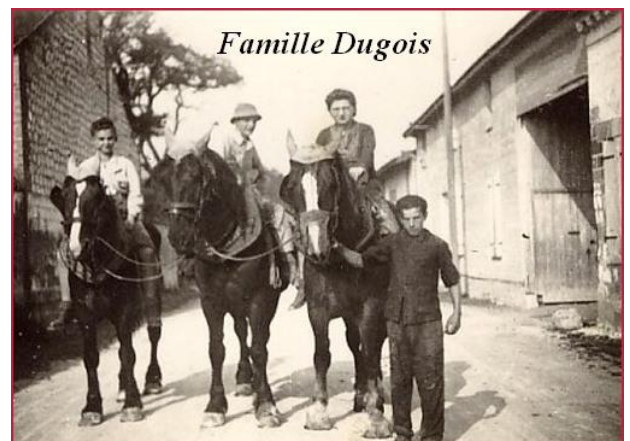
Réunion d'attelage de tradition les 5 et 6 mai 2017

Le samedi après-midi, les attelages se rendront à Saint Amand-sur-Fion à la découverte des moulins hydrauliques par le chemin des postes longeant le Fion et reviendront par la grande rue de Coulmier.

Le dimanche matin, les attelages découvriront les paysages moutonnés de la Champagne crayeuse, contournant la carrière des Mothées et longeant les éoliennes pour un retour par le chemin des chars et l'avenue du Docteur Justin Jolly.

L'après-midi, les attelages emprunteront les rues du village à la découverte du patrimoine chausséen avec des arrêts à l'église Saint Pierre, à l'église Saint Martin et feront une démonstration de maniabilité au terrain de foot.

Les attelages et les équidés occupaient une place importante dans la vie des chausséens avant la seconde guerre mondiale, pour le travail des champs et pour le transport.



Les deux textes qui suivent résultent de la transcription de documents d'archives relatant des accidents d'attelage à La Chaussée.

Aujourd'hui 24 novembre 1807

Est comparu devant nous Maire de la Commune de La Chaussée le sieur Jacques Thomas Amet huissier domicilié à Châlons sur Marne, lequel nous a dit avoir parti du dit Châlons le 23 du courant à cinq heures du soir ou environ, accompagné de Monsieur Jean-baptiste Athanan Renauld marchand au dit Châlons, arrivés à La Chaussée à l'heure de huit aussi du soir ou environ avec une voiture attelée d'un cheval jument, poil souris, appartenant à Madame Guérin De St Memmie le Châlons, étant titrée chez Monsieur Payart, Maître de poste, où ils ont soupé avec monsieur Linard son beau-frère, étant sortis tous ensemble de chez le dit Sieur Payart environ une heure du matin le susdit jour du 24, pour aller chez Monsieur Gérard à Soulanges, arrivés au droit de la maison de Paul Jolly aubergiste au moulin, le cheval conduit par le dit Renauld a descendu directement avec la voiture dans la roise qui se trouve près de grande route proche la dite maison du dit Jolly, le dit Sieur Amet ayant fait tout son possible pour secourir le dit Renauld et l'ayant même pris jusqu'à trois fois par différentes parties de son corps et malgré tous les efforts qu'il a pu faire a été obligé d'abandonner le dit Renauld ayant failli de périr lui-même, dans la dite roise, s'étant ensuite retiré chez le dit Sieur Jolly où il a annoncé l'évènement et qu'en conséquence avons appelé monsieur Liebault officier de santé au dit La Chaussée à l'effet de faire la visite qui en a été dressé procès-verbal et après avoir fait transporter le dit cadavre dans un proche de la dite roise . D'après laquelle visite faite avons trouvé sur le cadavre une montre d'argent à répétition, douze livres trois soles neuf deniers d'argent, cinq clefs de différentes grandeurs tenant ensemble dans un anneau, un couteau et ciseau, un portefeuille dans lequel il fut trouvé différents papiers, entre autres un billet à ordre signé en blanc Laurent Renauld, et en outre avons fait aussi retirer la voiture attelée d'une jument morte que nous avons laissé sur le bord de la dite roise.

De tout ce avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé et le dit Sieur Amet avec nous, pour être de suite adressé à Monsieur le Magistrat de sureté de l'Arrondissement de Vitry sur Marne les jour mois et an que dessus.

Aujourd'hui 24 mai 1819,

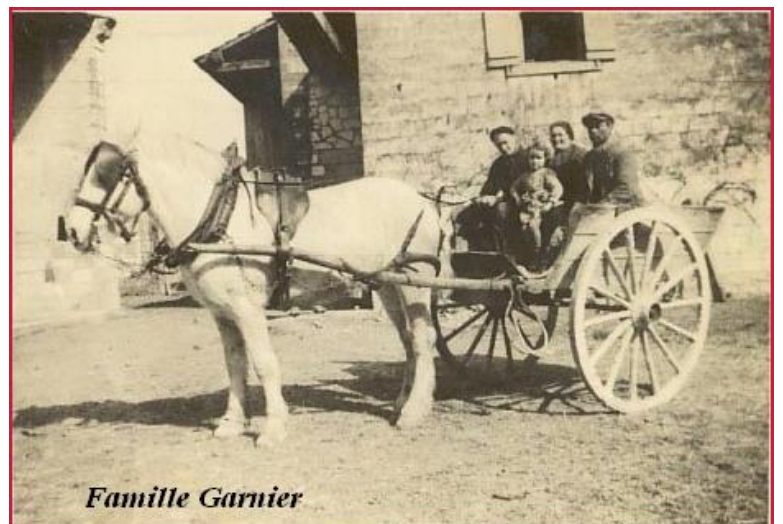
Nous maire de la commune de la Chaussée instruit que par accident il y avait un homme de mort sur la grande route, et nous y étant transporté environ les cinq heures de relevée, nous avons trouvé un cadavre rempli de sang et étendu mort sur la grande route au droit de l'auberge de la pomme d'or environné d'une grande foule de monde et notamment le Sieur Paul Gamy cabartier, Claude Antoine Masson, Joseph (Dony) tous deux domestiques de Mr Payart aubergiste à la cloche & de Marie Jeanne (Thyrouy) épouse de Mr Hubert Jolly tous domiciliés au dit La Chaussée, interrogé le dit Paul Gamy de nous dire s'il avait connaissance des causes de cet accident, a déclaré qu'environ les quatre heures de relevée cet homme est arrivé devant la porte avec un cheval attelé d'une voiture couverte, qu'il lui avait demandé une mesure d'avoine, le dit Gamy lui dit d'attacher son cheval avant que de le débrider cet homme lui a répondu qu'il le tiendrait, et que sur le champ le cheval s'était emporté. N'ayant pu tenir que le timon de la voiture et faire environ vingt-quatre toises, le tenant est tombé forcément à la renverse et resté mort sur la place, interrogé madame Hubert Jolly de nous dire ce qui est à sa connaissance, a déclaré avoir vu cet homme descendre la grande route tenant le timon de la voiture attelée d'un cheval emporté en voulant le retenir, est tombé à la renverse mort, et vu même les roues de la voiture lui passer sur le corps, les dis Masson et (Dony) ont déclaré également avoir vu la même chose, ce qui est encore attesté par le procès-verbal ci-joint de l'officier de santé qui en a fait la visite et renomme les fractures et faisant cette visite il n'a été trouvé sur lui aucun renseignement sur ses nom et prénom, ni même à qui il appartenait, il a été trouvé seulement une pièce de cinq francs quatre-vingt centimes et deux clefs passa partout, et un couteau, qui ont resté déposés entre nos mains renvoyé approuvé.

De tout quoi en avons rédigé le présent procès-verbal que les témoins susdits ont signé avec nous le jour mois et an que dessus

Aujourd'hui 25 mai 1819

Est comparu devant nous maire de la commune de la Chaussée le Sr François (Piat) demeurant à (Seucheron) arrondissement de Vitry le françois, lequel a déclaré reconnaître l'individu nommé Louis Maxime Frédéric (Piat) pour être vraiment son frère et a signé avec nous.

Mathieu



Famille Garnier